

Paris, le 29 mars 2021

Des rendez-vous prévention pour les jeunes retraités

À l'occasion de la Journée Mondiale de la Santé le 7 avril prochain, l'Agirc-Arrco renforce son action de prévention pour vieillir en bonne santé. L'action sociale du régime de retraite complémentaire, qui compte 36 millions d'assurés, encourage les nouveaux retraités éloignés du système de soins à réaliser gratuitement un bilan de prévention médical et psychosocial par téléconsultation auprès de l'un de ses 14 centres de prévention.

L'Agirc-Arrco propose les « Rendez-vous prévention jeune retraité »

L'Agirc-Arrco, fort de 40 ans d'expérience dans la prévention pour vieillir en bonne santé, lance une campagne auprès de ses assurés à la retraite depuis une période comprise entre 6 et 18 mois. Parce que le passage à la retraite est un moment charnière dans le suivi de sa santé, l'action sociale du régime de retraite complémentaire incite à réaliser un « Rendez-vous prévention jeune retraité » intégrant **un bilan médical et psychosocial gratuit réalisé par des professionnels de santé. Une offre qui s'adresse tout particulièrement aux personnes n'ayant pas de médecin traitant ou ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier.**

L'objectif est de faire le point sur **la situation médicale, psychologique et sociale du bénéficiaire** et de lui donner des clés pour **adopter les bons réflexes à appliquer au quotidien pour vieillir en bonne santé**. Si ce bilan de prévention fait apparaître d'éventuels facteurs de fragilité, le bénéficiaire est orienté vers les structures médicales indiquées pour une prise en charge. **Un parcours de prévention personnalisé** peut également lui être proposé intégrant un programme de conférences, d'ateliers et d'activités pratiques adaptés à ses besoins (sommeil, mémoire, gestion du stress, activité physique, etc.).

*« Le passage à la retraite est un moment clé qui implique de nombreux changements tant sur le plan du rythme et des habitudes de vie, que du lien social, du niveau de vie ou encore de la place dans la société, etc. Faire un bilan de prévention à ce moment charnière peut permettre d'aborder sereinement sa retraite, déclare **Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale du régime de retraite Agirc-Arrco.** C'est d'autant plus important que prendre soin de sa santé est non seulement un facteur de bien être immédiat mais favorise aussi, sur le long terme, le maintien de l'autonomie ».*

Un dispositif placé sous l'égide du ministère de la Santé

Dans un contexte de transition démographique qui verra l'arrivée à des âges avancés des générations du baby-boom à l'horizon 2030, la prévention est devenue un véritable enjeu de société pour les politiques de santé publique dans le cadre de **la lutte contre la perte d'autonomie**. C'est pourquoi le principe des « Rendez-vous prévention » au moment du passage à la retraite a ainsi été inscrit comme nouvelle mesure du **Plan national de santé publique (PNSP)** de mars 2019. Placée sous l'égide du ministère de la Santé, sa mise en œuvre dans les territoires a été confiée à l'Agirc-Arrco, à la caisse nationale d'Assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole.

Informations pratiques

Les bilans de prévention sont proposés gratuitement dès 50 ans par les centres de prévention Agirc-Arrco tout au long de l'année. Ceux-ci sont réalisables en téléconsultation ou en se rendant dans l'un des 14 centres de prévention Agirc-Arrco ou de leurs 150 antennes locales réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus : www.centredeprevention.com/

A propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,6 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à 83 milliards d'euros.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions complémentaires aux acteurs privés et publics dans 4 champs d'intervention prioritaires : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des proches aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées et le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.

[Consulter la plaquette action sociale Agirc-Arrco](#)

Contacts presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94
Léa CAUCHI – Agence CorioLink – lea.cauchi@coriolink.com – 06 24 96 84 31